



Débat EOS Eoliennes flottantes en Méditerranée



Cahier d'acteur N°0 – Oct. 2021



CAHIER D'ACTEUR

Pour un gouvernance locale et citoyenne des projets en Méditerranée

EN BREF : RÉSUMÉ DU CAHIER D'ACTEUR

La réflexion collective d'ECLR et Energie Partagée est en cours et peut encore évoluer et se préciser. Voici les positions prises aujourd'hui par les deux réseaux :

Convergences, défis et risques :

Le développement des parcs flottants présente des **convergences** avec le développement des énergies citoyennes : contribution aux objectifs de la PPE, décentralisation des sources de production d'énergie, sensibilisation aux ENR, pistes de décarbonation des mobilités. Mais ECLR et Energie Partagée notent que ces parcs posent **certaines risques et défis** : profit à des entreprises d'envergure internationale, dimension industrielle peu propice à l'implication citoyenne dans la gouvernance, invisibilisation des ENR et évitement de l'éolien sur terre, impacts écologiques et socio-économiques encore peu clairs.

Un scénario à construire : « Parcs éoliens gouvernés par le territoire »

Nous proposons alors de construire un scénario de parcs éoliens flottants co-portés avec les acteurs du territoire. L'implication territoriale dans le projet ne serait pas seulement financière mais également décisionnelle. Une société citoyenne dédiée pourrait être créée, permettant à divers acteurs locaux publics et privés d'y prendre part. Ces acteurs pourraient particulièrement porter des missions d'animation territoriale, en plus d'une implication transverse sur tous les enjeux du projet. Nous proposons de mener un travail concerté avec les acteurs publics (particulièrement les Régions) pour imaginer un plan de financement territorial afin de maximiser les retombées économiques locales, dépassant ainsi les seules taxes prévues ce jour.

Pour que cette gouvernance citoyenne soit possible, il nous semble indispensable que les enjeux environnementaux soient clarifiés, par exemple en attendant d'avoir des retours clairs sur les fermes pilotes pour avancer le développement des parcs commerciaux.

ECLR Occitanie (Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables, prononcer « éclair ») est l'association qui fédère et accompagne plus de 60 porteurs de projets – citoyens, professionnels et collectivités. Nous les appuyons dans la mise en place de projets citoyens d'énergies renouvelables, initiés, maîtrisés et financés par les citoyens et collectivités. Nous entendons par "projet citoyen" des projets ayant pour but la réappropriation citoyenne de la transition énergétique, en mobilisant l'épargne de proximité, sans intérêt spéculatif et dans une démarche d'éducation populaire.

[En savoir plus](#)

Énergie Partagée est un mouvement national qui a pour objet de concourir à la protection de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques, en s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ce mouvement est constitué d'un outil de collecte de l'épargne, d'une coopérative et d'une association. L'outil de collecte lève auprès des citoyens l'épargne qu'ils souhaitent investir dans les projets d'énergie renouvelable citoyens et locaux. La coopérative appuie les acteurs locaux dans des montages partenariaux pour développer les énergies renouvelables. L'association est cheffe de file au niveau national de l'énergie renouvelable citoyenne : elle rassemble les acteurs locaux autour d'une Charte Énergie Partagée. Elle mutualise l'expertise et les outils entre les réseaux régionaux. L'association anime également trois réseaux régionaux, dont celui de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après plus de 10 ans d'action, 256 projets d'énergie renouvelable ont émergé, dont 19 éoliens sont déjà co-financés à hauteur de 7,5 millions d'euros.

[En savoir plus](#)

ÉOLIEN FLOTTANT ET ÉNERGIE CITOYENNE : RISQUES, DÉFIS ET CONVERGENCES.



Parc éolien citoyen de Béganne – Crédits photo Bégawatts

CONVERGENCES

- ➔ Le développement de l'énergie citoyenne tout comme le développement de la filière éolienne flottante, contribuent tous deux à atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.
- ➔ L'implication des citoyens, et plus largement des acteurs locaux, dans la production d'énergie s'inscrit dans la logique de décentralisation des sources de production. De même, l'éolien flottant, de par son implantation sur les différentes façades maritimes françaises, peut être un point d'accroche fort pour construire de véritables projets de territoire. C'est notamment ce que propose la Région Occitanie dans sa stratégie REPOS (Région à Énergie POSitive).
- ➔ Le mouvement des énergies citoyennes fonde sa mission sur le triptyque du scénario Négawatt : diminuer les consommations, favoriser l'efficacité énergétique et produire des énergies renouvelables. En proposant des

sources de production renouvelables et de proximité, l'éolien flottant peut s'inscrire pleinement dans cette logique : une piste de décarbonation des mobilités (via le développement de l'hydrogène vert) et, peut-être, une plateforme de sensibilisation et d'appropriation locale des enjeux de l'énergie.

RISQUES ET DÉFIS

Aujourd'hui, ce projet éolien flottant apparaît contraire aux modalités citoyennes de mise en œuvre de la transition énergétique sur plusieurs aspects :

- ➔ Si son financement est exclusivement confié à des entreprises d'envergure internationale, alors plus de 80% des plus-values générées profiteront aux acteurs de la finance internationale.
- ➔ Sa dimension industrielle questionne la manière dont les collectivités et les habitants peuvent prendre place dans son financement et sa gouvernance.
- ➔ Quasi-invisible des côtes et approprié par de grands groupes industriels et financiers, ce projet risque de renforcer l'éloignement des citoyens des systèmes de production énergétique, assignés à demeurer des consommateurs passifs et obligés. Le projet en mer Méditerranée risque de ne pas rendre tangible les liens entre production et consommation d'énergie, et ne pas contribuer à l'appropriation locale des enjeux énergétiques.
- ➔ Ses conséquences environnementales questionnent son intégration avec les activités humaines existantes, de pêche en premier lieu, mais également touristiques (selon la visibilité depuis la côte), secteur économique primordial dans nos régions.
- ➔ Enfin, l'éolien flottant ne doit pas être une substitution et un évitement de l'éolien terrestre, ce dernier étant plus rapidement réalisable, plus accessible aux citoyens et plus visible. L'éolien terrestre présente la vertu de rendre palpable sur les territoires le lien production-consommation.

DES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS CO-PORTÉS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE : UN SCÉNARIO À CONSTRUIRE



Collectifs citoyens, lauréats de l'aide de la Région Occitanie

PILOTAGE ET ANCRAGE LOCALE

➔ La filière de l'éolien flottant et particulièrement le projet commercial en débat au large des côtes méditerranéennes posent le risque d'un renforcement de la confiscation des modes de production par quelques grandes entreprises. Les montants d'investissement, le calendrier et les procédures nécessaires à la conduite du projet peuvent être des freins à l'implication d'acteurs locaux dans le projet.

➔ Pourtant, pour que les parcs puissent s'intégrer sereinement sur le territoire et sa façade maritime et remplir la mission d'appropriation locale de l'énergie, ils doivent permettre une implication large et stratégique de la société civile locale dans sa gouvernance.

C'est pourquoi nous proposons que l'implication territoriale dans le projet ne soit pas seulement financière mais également décisionnelle. Les collectivités territoriales, les acteurs du territoire et les habitants d'Occitanie et de Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent prendre part aux décisions tout au long du projet (de son émergence à son démantèlement). Pour ce faire, il convient d'impliquer les acteurs des énergies citoyennes dans la définition de la gouvernance et, si les conditions sont réunies (exigence écologique, mobilisation locale, financement territorial), mettre en place une intermédiation fine, confiée à une organisation ad hoc, faisant intervenir des structures reconnues et organisées.

MOBILISATION ET DYNAMIQUE LOCALE

➔ Aujourd'hui le risque que pose le projet de parcs commerciaux est celui d'une distanciation entre le territoire et les modes de production d'énergie.

➔ Si le débat public EOS est déjà une forme de mobilisation locale en soi, il est indéniable que les concertations réglementaires en phase projet risquent de ne concerner que peu d'acteurs et auront surtout de la peine à élargir les publics participants.

➔ Une animation territoriale autour du projet ne peut avoir de sens que si elle se fait tout au long du projet et par des acteurs localement bien implantés et reconnus par les habitants.

➔ De plus, pour développer le sentiment de concernement de la population, leur donner une place dans l'investissement et la gouvernance sont de puissants leviers - nous le constatons depuis plus de 10 ans dans les projets sur terre.

➔ Si des acteurs locaux sont impliqués dans la gouvernance, le projet bénéficiera d'une plus grande confiance par les habitants. Surtout en considérant que lorsqu'il s'agira de définir les modalités de

concertation (formats, moyens alloués, calendrier, etc.), la gouvernance territoriale prendra tout son sens et favorisera la mise en place d'une animation locale forte, de proximité et transparente.

➔ Porteurs d'une approche dépassant les enjeux de production de l'énergie, les acteurs de l'énergie citoyenne impliqués dans le projet auront à cœur de proposer des actions de sensibilisation autour de la sobriété et l'efficacité énergétique (cf. Scénario Negawatt).

C'est pourquoi, nous proposons que la mission d'animation territoriale soit spécifiquement confiée aux acteurs locaux impliqués dans la gouvernance, en plus de leur intervention transversale sur tous les volets du projet. Les prestataires choisis pour animer les ateliers de concertation et actions de sensibilisation seront alors à coup sûr des entreprises et associations locales (Petits Débrouillards, Parlement de la Mer, coopératives citoyennes d'énergie, spécialistes locaux de la concertation, etc.).

EXIGENCE ÉCOLOGIQUE

➔ L'intégration des enjeux environnementaux dans l'élaboration du projet apparaît aujourd'hui insuffisante, au regard des décalages de calendrier entre d'une part le projet de fermes pilotes au large de Port-La-Nouvelle et d'autre part la mise sur le marché prévue du projet commercial. Les retours d'expériences des fermes pilotes, notamment sur l'impact environnemental, n'auront pas pu nourrir le projet commercial de grande ampleur.

➔ La méconnaissance de ces enjeux interdit toute appropriation citoyenne du projet, puisque la transparence et l'exigence écologique sont des principes fondateurs des projets citoyens d'énergies renouvelables.

➔ Cette méconnaissance augmente également le risque de contentieux, freinant d'autant plus les

capacités d'investissement citoyen, plus limitées dans la prise de risque que les grands capitaux financiers.

C'est pourquoi il nous paraît impératif de revoir le calendrier actuel de réalisation du projet, en particulier dans son intégration des enjeux environnementaux, afin qu'il puisse favoriser l'investissement citoyen. Par ailleurs, il paraît indispensable qu'une partie des recettes soit fléchée vers des actions de sobriété et de sensibilisation énergétique.

FINANCEMENT ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

➔ Les projets éoliens flottants représentent une bonne opportunité économique pour des investisseurs à capitaux élevés. Si le projet comporte un risque de ne pas voir le jour et que, s'il se réalise effectivement, les bénéfices ne se réaliseront qu'après plusieurs dizaines d'années, ces retombées seront alors conséquentes (il est aujourd'hui très difficile de les estimer précisément).

➔ Si les investisseurs sont uniquement des grandes entreprises d'envergure internationale (financement 100 % privé), les territoires adjacents n'auront pour retombées économiques que les taxes liées au projet (et éventuellement quelques emplois, mais sans certitude).

➔ Pourtant, s'ils s'en donnent les moyens, les territoires ont aujourd'hui la capacité à collecter les fonds nécessaires pour co-financer ce projet et maximiser les retombées économiques locales.

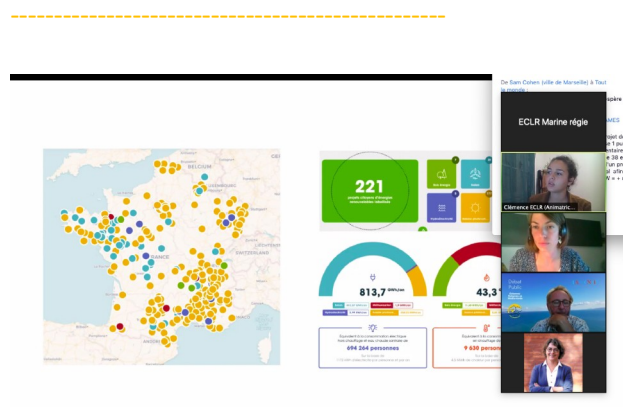
➔ Les français sont de très bons épargnants, et c'est d'autant plus vrai en région PACA ("Les Français et l'épargne", IFOP, 2019).

➔ L'intérêt pour la finance citoyenne ne cesse de croître : en témoignent la hausse constante des souscriptions citoyennes, et la création de fonds et de sociétés dédiées par les collectivités territoriales

(Régions, Départements, intercommunalités).

➔ Ainsi, ne serait-ce qu'en prenant en compte l'épargne citoyenne (donc hors investissement publics et par les entreprises), un investissement de 152 euros par foyer des deux régions limitrophes suffirait pour rendre les citoyens propriétaires du projet.

C'est pourquoi, nous proposons de travailler de manière concertée avec les acteurs locaux (Services de l'État, Région Occitanie, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'azur, AREC, Départements, SEM, etc.) pour construire un plan de financement du projet ambitieux et réaliste faisant la part belle à l'investissement territorial.



NOTA BENE : Ce cahier d'acteurs est le fruit d'une réflexion au sein du mouvement national des énergies citoyennes :

- ➔ Plusieurs ateliers entre les réseaux régionaux en 2021 (ECLR, ECLORE, Énergie Partagée SUD PACA, TARANIS, Récit)
- ➔ Un atelier thématique lors de l'Assemblée générale d'ECLR (mai 2021)
- ➔ Un atelier grand public organisé par ECLR et Energie Partagée SUD PACA dans le cadre du Débat EOS, le 22 septembre 2021

Ce cahier d'acteurs est un premier pas vers une réflexion concertée sur la place des citoyens dans le financement et la gouvernance des projets d'éolien flottant , et les conditions à réunir pour que cette implication ait du sens. Le réseau Énergie Partagée n'a pas de position définitive sur le sujet.